

Supervision

La supervision est nécessaire pour la certification finale et tout au long de la pratique professionnelle

Supervision pendant la formation

160 heures au minimum

La supervision est demandée aux étudiants dès la fin du 2^{ème} cycle dans la mesure où pour intégrer le 3^{ème} cycle, il leur est demandé d'avoir au minimum deux patients (ou une pratique de groupe en co-animation), ceci en étant supervisés.

Pour obtenir le diplôme final, 160 heures de supervision (fortement conseillée en groupe mais qui peut être complétée par une supervision en individuel) sont nécessaires.

Ces 160 heures peuvent comprendre la supervision spécifique de la thérapie pour enfants pour ceux qui ont fait la spécialisation (16 heures dans l'année précédent la certification) et la supervision de la pratique en Respiration Holotropique pour ceux qui ont fait ce module de formation, soit 16 heures également l'année qui précède la certification.

Cette supervision s'étend sur 2 années au moins, de préférence en groupe, avec un minimum de 40 heures par an, avec le superviseur de son choix, à condition qu'il soit agréé ou reconnu par l'IRETT.

Supervision de la pratique professionnelle au long cours

Après la certification, la supervision est présentée comme partie intégrante de la pratique du psychopraticien qui s'engage sur une charte éthique et un code de déontologie.

Dans la mesure où notre formation respecte les critères du CEP et du ECTP (European Certificate of Transpersonal Psychotherapy), la supervision est demandée tout au long de la pratique. A ce moment-là, le thérapeute est libre de choisir son superviseur dans le courant qui lui convient et d'en changer quand il le désire.

L'IRETT rappelle cet engagement et l'encourage fortement tout au long de la pratique professionnelle.

Actuellement, au sein de l'IRETT, seule Bernadette Blin propose 2 groupes de supervision. Mais la plupart des formateurs proposent aussi de la supervision en individuel ou en groupe, dans des zones géographiques différentes.

Renseignez-vous auprès du secrétariat de l'IRETT.

Supervision par Bernadette Blin

Dans une perspective transpersonnelle et gestaltiste :

- ✦ études de cas, analyse de la pratique, du transfert, du contre-transfert,
- ✦ travail sur les problématiques personnelles en situation professionnelle.

En petit groupe de **6 personnes maximum :**

- ✦ **le lundi de 14h à 18h**
- ✦ **le jeudi de 13h30 à 17h30**

A Saint Ouen-l'Aumône, une fois par mois.

Pour un coût de 75 €

*Les dates sont communiquées à l'inscription.
Les candidatures sont retenues par ordre d'arrivée,
en fonction des places disponibles.
Un engagement sur l'année scolaire est demandé.*